



## ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES

---

Association loi 1901 créée en 1997  
reconnue d'intérêt général  
Web: [www.asclaf.com](http://www.asclaf.com) - Mail : [info@asclaf.fr](mailto:info@asclaf.fr)

Siège social :  
7 rue Julien Chaillieux 94260 Fresnes  
Tel. : 06 70 05 49 17 ou 06 58 19 57 91

### PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 Juin 2013

Les membres de l'Association *de sauvegarde des chats libres et abandonnés de Fresnes* se sont réunis en assemblée générale le 22 Juin 2013, à 15h00 au centre Henri Thellier, sis 18 rue Auguste Daix 94260 Fresnes.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (*liste des participants en annexe*).

L'assemblée est présidée par *Mme Carlier Geneviève* en qualité de *présidente en exercice de l'association* et *Mme Neves Gorete*, *vice-présidente en exercice* est nommée secrétaire de séance.

Il a été constaté sur la liste d'émargement que 23 adhérents étaient présents et 11 représentés ; aucun quorum n'étant nécessaire, les adhérents présents et représentés peuvent délibérer valablement ;

Étaient, par conséquent présents les membres du conseil d'administration suivants :

- Mme Geneviève CARLIER, Présidente
- Mme Gorete DA COSTA NEVES, Vice-présidente
- Mme Ginette LAHAYE, Trésorière
- Mme Anne-Marie VIALA, Trésorière adjointe

Absences excusés :

- Mme Delphine GUILLAUBY, Secrétaire

La présidente ouvre la séance à 15h10 en souhaitant la bienvenue aux adhérents et bénévoles, précisant que leur aide nous est indispensable à la continuité de l'ASCLAF.

La présidente rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant.

Elle présente l'ordre de jour suivant :

- 1) Examen de la proposition de nouveaux statuts présentés en 2012
- 2) Renouvellement de deux des membres de ce conseil d'administration, Mme Delphine GUILLAUBY et Mme Gorète DA COSTA NEVES
- 3) Compte-rendu moral 2012 et compte-rendu financier 2012
- 4) Projets 2013



## ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES

Association loi 1901 créée en 1997  
reconnue d'intérêt général  
Web: [www.asclaf.com](http://www.asclaf.com) - Mail : [info@asclaf.fr](mailto:info@asclaf.fr)

Siège social :  
7 rue Julien Chaillieux 94260 Fresnes  
Tel. : 06 70 05 49 17 ou 06 58 19 57 91

La présidente met au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée approuve les statuts présentés lors de la précédente assemblée Générale. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution :

La Présidente donne la parole à la Trésorière qui nous donne le bilan suivant :

### RECETTES 2012

| ADOPTIONS   | ADHESIONS | SUBVENTIONS | DONS       | TOTAL ANNUEL       |
|-------------|-----------|-------------|------------|--------------------|
| 28.875,53 € | 4.050 €   | 2.650 €     | 14.512,5 € | <b>50.088,03 €</b> |

### DEPENSES 2012

| NOURRITURE  | FRAIS DIVERS | PTT/ASSURANCE | VETERINAIRES | TOTAL ANNUEL       |
|-------------|--------------|---------------|--------------|--------------------|
| 10.355,73 € | 1.600,94 €   | 377,49 €      | 38.896,63 €  | <b>51.230,79 €</b> |

EXCEDENT REEL AU 31.12.2011 : 4606,98 €  
EXCEDENT EVALUE (MOINS RESTE A REALISER) : 3808,98 €

Le bilan comptable a été présenté à l'ensemble des membres présents.

La présidente rappelle que 187 adoptions ont pu être faites, et par conséquent autant de chats stérilisés. ASCLAF a aussi stérilisé 93 chats libres. La vice-présidente rappelle à l'assemblée que la stérilisation des chats libres représente une somme non négligeable car l'association ne peut pas récupérer les frais vétérinaires engagés, les chats libres ne pouvant pas être proposés à l'adoption. C'est grâce aux adhésions et dons de tous les membres ainsi qu'à l'effort collectif de toutes nos bénévoles que tout cela a pu être réalisé.

Les interventions de l'ASCLAF ont été très variées tout au long de l'année 2012 et ont couvert la commune de Fresnes mais aussi celles de Chevilly Larue, L'Hay les Roses, Rungis, Wissous pour ne citer qu'elles...

Malheureusement et malgré nos efforts, nous constatons un nombre croissant d'abandons et de demandes d'intervention. Les causes sont diverses :

Hospitalisation de personnes âgées, expulsion locative, allergie, divorce, décès, prolifération de chats libres, sont des exemples parmi tant d'autres des demandes reçues. On est cependant forcé de constater qu'il n'y a pas assez de bénévoles pour assurer un fonctionnement plus rationnel et efficace. Notre association a un besoin urgent de bénévoles.

L'assemblée approuve le rapport financier et moral du bureau et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



## ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES

Association loi 1901 créée en 1997  
reconnue d'intérêt général  
Web: [www.asclaf.com](http://www.asclaf.com) - Mail : [info@asclaf.fr](mailto:info@asclaf.fr)

Siège social :  
7 rue Julien Chaillieux 94260 Fresnes  
Tel. : 06 70 05 49 17 ou 06 58 19 57

91

- Troisième résolution :

L'assemblée renouvelle le mandat de Mme Neves Gorete comme administrateur pour une nouvelle année. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme Delphine GUILLAUBY étant démissionnaire du conseil d'administration de même que de sa fonction de Secrétaire, il est proposé aux membres présents la possibilité de la remplacer dans ses fonctions de secrétariat. Après s'être présentée à l'ensemble des membres présents, Mme Evelyne Dubiel se propose à l'essai et cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Quatrième résolution :

Continuer notre action d'aide aux chats libres, maltraités et abandonnés. Sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la cause animale et à la nécessité de stériliser les chats, de façon à éviter une trop grande prolifération qui est suivie, inévitablement, d'une grande misère animale.

La présidente nous parle du « rêve » de Mme Neves de construire un nouveau Chalet dédié exclusivement aux animaux en soins, en quarantaine ou convalescents. Les adhérents présents ont approuvé cette initiative et ont proposé de nous aider à réaliser ce projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé *Mme Neves Gorete et Mme Carlier Geneviève*. Il est signé par la présidente et la secrétaire de séance.

Fait à Fresnes, le 20/08/2013

La Présidente  
Mme Geneviève CARLIER

La Secrétaire de séance  
Mme Neves Gorete